

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	LISE THÉRIAULT
Circonscription :	ANJOU-LOUIS-RIEL

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Festival Juste pour rire	25 juillet 2016
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Accès VIP pour <i>Les soirées VIP Platine</i> dans le cadre d'un cocktail, souper et spectacle en hommage à monsieur Michel Barrette.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation de la vice-première ministre à assister aux activités entourant un hommage à monsieur Michel Barrette.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Lise Thériault	Date de la déclaration 2016-07-27
--	--